

COMMUNE DE BACHY

Communauté de Communes

Pévèle Carembault

Modification n°5 du PLU de BACHY



Règlement Graphique

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2024 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Pont-à-Marcq
Le Maire,

MODIFICATION APPROUVÉE LE : 16/12/2024



Dossier 22055917
15/11/2022

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Moiettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

ZONAGE

- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court terme
- 1AUe : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation à long terme
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- AI : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas d'orage
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NHs : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAI : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBi : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- UG : Le secteur mixte du hameau de la gare
- UGi : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UHi : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements publics
- US : Le secteur d'activités sportives
- UZ : Le secteur mixte à faible densité

LES INFORMATIONS

- Immeuble délimité au titre de l'article L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre d'intérêt communal
- Les bâtiments répertoriés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Les emplacements réservés
- Les espaces boisés classés
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Etang
- Cimetière
- Les exploitations agricoles

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BACHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PL.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 Janvier 2007.
Modifié par délibérations du Conseil Municipal le 15 Juillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015, 21 avril 2017, et 17 décembre 2019.

MODIFICATION N°5 ET RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU VERSION APPROUVÉE DU 16/12/2024

Echelle : 1/5000

Intégralité du territoire communal

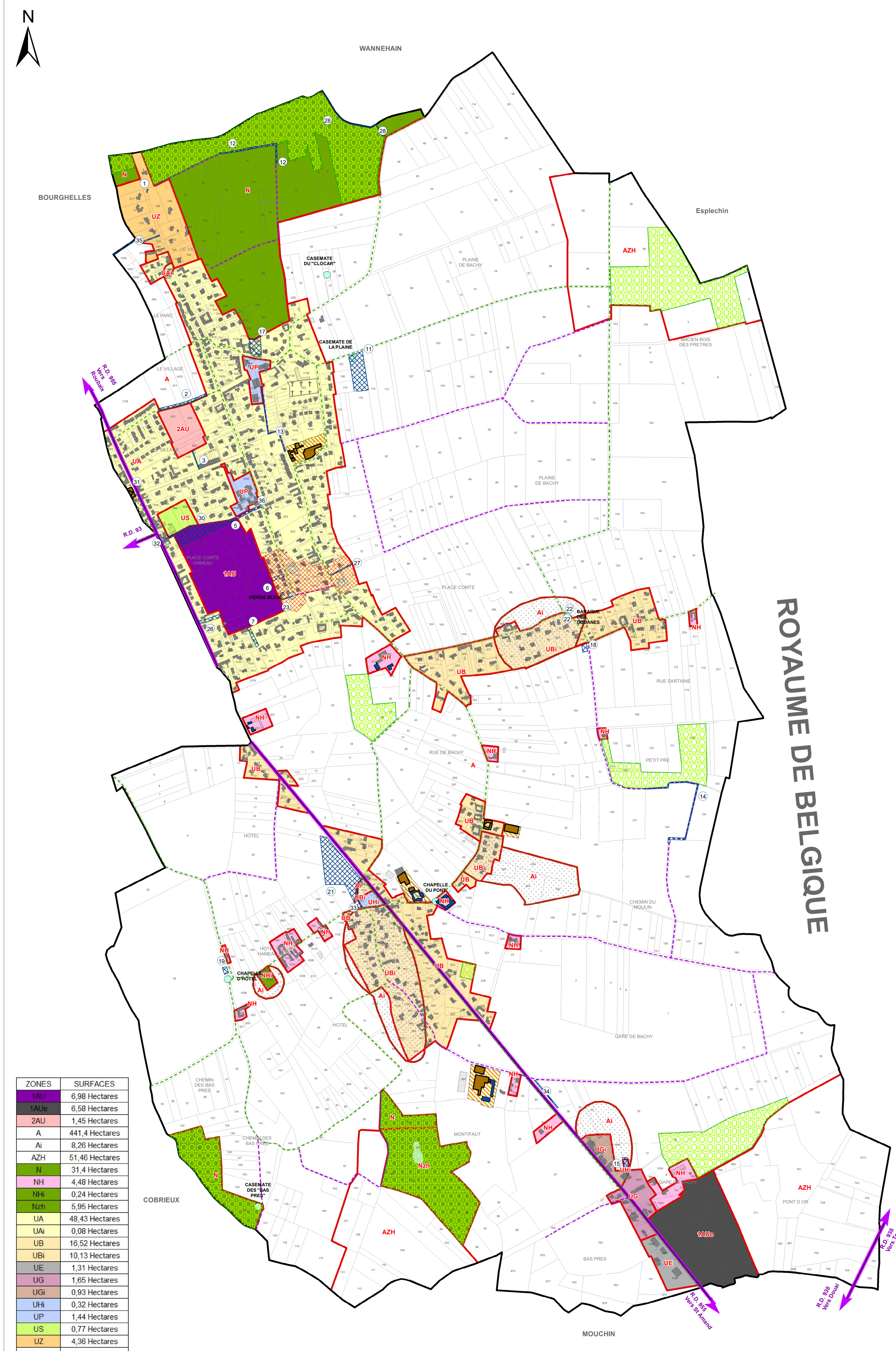
Modifié par :

Modifié par : **Cabinet Berlem** 9 rue Nain - 59100 Roubaix
Tél : 03 28 02 75 00
contact@cabinetberlem.fr A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **la réa MAES** 2, Place Gambetta 59000 Lille
Tél : 03 20 58 11 00 Fax : 03 20 09 34 42 A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **ATELIER PEVELOIS DE GEOMETRES - EXPERTS** Michel SAGNELZ et Arnaud COLPART
GEOMETRES - EXPERTS ASSOCIES 21, Place du Général de Gaulle 59310 ORCHIES
Fax : 03 20 64 64 98 Fax : 03 20 64 64 98 A partir du plan réalisé par :

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.



ZONES	SURFACES
1AU	6,98 Hectares
1AUe	6,58 Hectares
2AU	1,45 Hectares
A	441,4 Hectares
AI	8,26 Hectares
AZH	51,46 Hectares
N	31,4 Hectares
NH	4,48 Hectares
NHs	0,24 Hectares
Nzh	5,95 Hectares
UA	48,43 Hectares
UAI	0,08 Hectares
UB	16,52 Hectares
UBi	10,13 Hectares
UE	1,31 Hectares
UG	1,85 Hectares
UGi	0,93 Hectares
UHi	0,32 Hectares
UP	1,44 Hectares
US	0,77 Hectares
UZ	4,36 Hectares
Total	644 Hectares

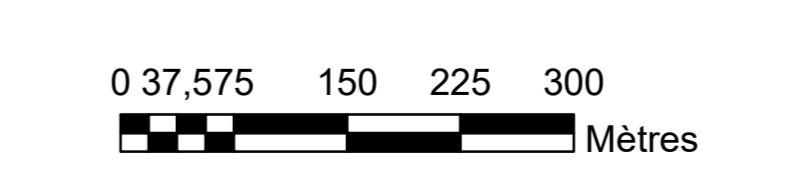
NOTE :
La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

PLANS DES EMPLACEMENTS RESERVES : ECHELLE 1/2000

Les numéros d'emplacements réservés n'apparaissant pas ci-dessous sont ceux qui ont été supprimés lors de précédentes procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme.

LES EMPLACEMENTS RESERVES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE BACHY

Numéro	Destination	Superficie
1	Réalisation d'une aire de retournement	29 m²
2	Accès à une zone d'urbanisation future	1200 m²
3	Idem	152 m²
5	Idem	73 m²
6	Idem	354 m²
7	Idem	541 m²
11	Nouveau cimetière	4339 m²
12	Réalisation d'un sentier	1071 m²
13	Idem	631 m²
14	Idem	1521 m²
15	Réalisation d'un parking	557 m²
17	Emplacement réservé pour logements sociaux	1832 m²
18	Emplacement pour assurer la défense incendie	344 m²
19	Idem	278 m²
21	Zone tampon pour ruissellement des eaux pluviales	11707 m²
22	Barraques des douanes	20 m²
23	Réalisation d'un chemin piétonnier	101 m²
26	Accès à une zone d'urbanisation future	628 m²
27	Réalisation d'un chemin piétonnier	231 m²
28	Chemin piétonnier	528 m²
30	Salle de sport et son parking	5432 m²
31	Stationnement vélos	15 m²
32	Accès à la future salle de sport	153 m²
33	Création d'un dispositif de protection contre les inondations	183 m²
34	Chemin piétonnier	371 m²
35	Création d'un cheminement doux	487 m²
36	Création d'un accès	454 m²
TOTAL:		33891 m²

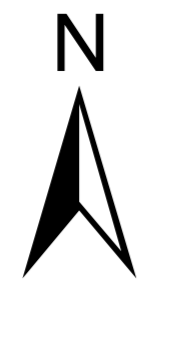


ZONAGE


- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court terme
- 1AUE : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation à long terme
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- Ai : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas d'orage
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NH6 : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAI : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBI : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- UG : Le secteur mixte du hameau de la gare
- UGI : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UH6 : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements publics
- US : Le secteur d'activités sportives
- UZ : Le secteur mixte à faible densité

LES INFORMATIONS

- Immeuble délimité au titre de l'article L123.1.7° du Code de l'Urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre d'intérêt communal
- Les bâtiments repérés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Les emplacements réservés
- Les espaces boisés classés
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Etangs
- Cimetière
- Les exploitations agricoles



BOURGHELLES



DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE BACHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PL.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 Janvier 2007.
 Modifié par délibérations du Conseil Municipal le 15 Juillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015, 21 avril 2017 et 17 décembre 2019.

MODIFICATION N°5 ET RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU
 VERSION APPROUVÉE DU 16/12/2024

Echelle : 1/2000

Le Bourg

Modifié par :

A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **Cabinet Berlem** 9 rue Nain - 59100 Roubaix
 Tél : 03 28 02 75 00
 contact@cabinetberlem.fr A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **ARCHITECTES URBANISTES**
 2, Place Grenetiers
 59000 LILLE
 Tél : 03 20 58 11 00 Fax : 03 20 09 34 42 A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **ATELIER PEVELOIS DE GEOMETRES - EXPERTS**
 MICHEL SAGNELZ et ANTOINE COLPART
 GEOMETRES - EXPERTS ASSOCIES
 21, Place du General de Gaulle 59310 ORCHIES
 Tél : 03 20 64 64 98 Fax : 03 20 64 64 98 A partir du plan réalisé par :

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.

NOTE :
 La commune est concernée par le risque naturel, de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
 Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.